



VILLE DE MARSEILLE
Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines
Service Stages – Apprentissage – Service Civique

Appel à Manifestation d’Intérêt
Accueil de jeunes volontaires en Service Civique
au sein des services de la Ville de Marseille

A large, solid blue rectangular graphic is centered on the page. Inside this rectangle, the words 'Service Civique' are written in a large, white, bold, sans-serif font. Below this, the words 'VILLE DE MARSEILLE' are written in a smaller, white, bold, sans-serif font. The text is slightly tilted upwards to the right.

Appel à Manifestation d'Intérêt

Accueil de jeunes volontaires en Service Civique

au sein des services de la Ville de Marseille

Préambule

Le Service civique instauré en 2010, a été créé dans le but de renforcer la cohésion nationale et de promouvoir la mixité sociale.

Considérant la convergence de ces deux finalités avec la politique municipale de promotion des actions citoyennes et d'insertion et de la valorisation de la jeunesse, la Ville de Marseille souhaite s'associer pleinement à ce dispositif.

L'orientation politique de la municipalité est d'augmenter son engagement dans l'accueil au sein des services municipaux.

Pour l'année 2022, la Ville de Marseille a la volonté d'accueillir **jusqu'à 60** jeunes volontaires en service civique au sein de ses services afin de leur proposer un cadre pour un projet personnel d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance, en compétence et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

Cet accueil permettra aux jeunes volontaires de s'investir sur des missions au sein d'une grande institution républicaine, pour une mixité sociale forte et positive.

C'est un outil au service de la jeunesse pour favoriser le ciment social, les expériences de vie collective et mettre le pied à l'étrier aux jeunes en perte de repère.

Vivre ensemble en agissant ensemble.

Le nombre de missions sera déterminé par rapport à la possibilité d'accueil dans les services susceptibles d'accueillir les jeunes volontaires.

Partie 1. Objectif de l'Appel à Manifestation d'Intérêts

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est un mode de sélection pour déterminer le candidat qui portera le projet d'accueil de jeunes volontaires en service civique au sein des services de la Ville de Marseille, susceptibles d'accueillir des jeunes volontaires dans les 9 thématiques prioritaires pour la Nation, qui ont été définies par le Conseil d'administration de l'agence de Service Civique.

Le candidat aura pour mission d'organiser un service volontaire réunissant des jeunes d'horizons divers pendant une période d'environ 7 mois sur des projets de service à la collectivité.

Les 9 thématiques

Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international, Action humanitaire et Intervention d'urgence.

Les jeunes volontaires doivent intervenir en complément de l'action des agents sans s'y substituer.

Ainsi les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires ou de renforcer la qualité du service déjà rendu à la population.

Pour l'année 2022, le Ville de Marseille souhaite accueillir **jusqu'à 60** jeunes volontaires pour environ **30** missions : **chaque mission devra être constituée d'un minimum de 2 jeunes volontaires.**

Le nombre des missions sera déterminé par rapport à la faisabilité d'accueil dans les services susceptibles d'accueillir des jeunes volontaires.

Partie 2. Les priorités attendues du Projet

- Mettre à disposition son agrément collectif de service civique
- Promouvoir le service civique dans tous les services de la Ville de Marseille, y compris les 8 mairies de secteur, susceptibles d'accueillir des jeunes volontaires à travers les 9 domaines de compétence du service civique
- Le service civique a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer. La Ville de Marseille s'engage à accueillir des jeunes volontaires de toutes nationalité dans le cadre de la réglementation.
- Cette éducation citoyenne par l'action se doit d'être accessible à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), quelles qu'aient été leur formation ou leurs difficultés antérieures. Seul compte les savoirs-être et la motivation.
- Définir et coconstruire les missions avec les services
- Publier les missions
- Organiser le recrutement des candidats avec les tuteurs
- Gérer administrativement et juridiquement les jeunes volontaires
- Former les tuteurs
- Organiser l'intégration des jeunes volontaires au sein de leur service d'accueil
- Suivre les jeunes volontaires tout au long de la mission
- Verser entre autre, la prestation de subsistance à la charge de la Ville de Marseille
- Assurer les formations obligatoires aux jeunes volontaires
- Réaliser un bilan avec chaque jeunes volontaires en fin de mission
- Réaliser le bilan général de la promotion de l'année
- Coordonnateur dédié aux missions Ville de Marseille
- Attester d'être en mesure d'assurer l'accompagnement global requis dans l'attendu de la proposition et du projet déposé
- Être en appui du service communication de la collectivité pour promouvoir et communiquer sur les réseaux sociaux les missions Ville de Marseille
- Souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité et les risques de dommages matériels et corporels pouvant résulter des activités exercées. Le candidat agira sous sa propre responsabilité de telle sorte que la Ville de Marseille ne puisse en aucun cas être engagée en conséquence de ses activités

Début des missions

Calendrier prévisionnel susceptible d'être modifié.

- 1ère promotion de janvier à juillet 2022
- 2ème promotion de mars à septembre 2022
- Quelques missions pourront débuter en dehors des 2 promotions en fonction des besoins

Durée d'une mission

- ✓ pour la plupart des missions : 7 mois à raison de 28h/semaine par volontaire.
- ✓ La durée pourra varier dans le cas où une mission nécessiterait un ajustement dans sa durée.

Partie 3. Structures éligibles

- Organismes détenteurs d'un agrément collectif de service civique.

Partie 4. Engagement de la Ville de Marseille :

- Désigner un tuteur pour chaque mission qui sera chargé d'accompagner les volontaires dans la réalisation de leur mission.
- Verser au candidat retenu, 1 150 € par jeune volontaire accueilli pour la totalité des attendus du projet en **Partie 2**. (au prorata des mois effectués ou commencé par le jeune volontaire)
- Paiement par facture.
- Le candidat sera retenu pour l'année 2022 et renouvelé 1 fois dans la mesure où le candidat aura répondu aux attentes de la Ville de Marseille

Une facture global par promotion sera réglée à la fin de chaque promotion et après validation du bilan de l'action.

Partie 5. Procédure et règles de candidature

Les candidats prendront soin de transmettre :

- Un dossier qui détaille leurs intentions, méthodes, outils et moyens déployés pour tendre vers les objectifs demandés dans les priorités de l'attente de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.
- Une attestation d'agrément collectif de service civique.
- Les statuts de l'association.
- Les bilans qui font mention du nombre de jeunes volontaires suivis en intermédiation ces 5 dernières années.
- Pour les entreprises/associations nouvellement créées ne pouvant produire les bilans des 5 derniers exercices devront fournir : une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalité des entreprises précisant la date de création et le montant du capital social.

L'analyse des offres se fera au regard du projet présenté en fonction des critères, des objectifs et attentes de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

La Ville de Marseille se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats et de les convoquer pour ajuster l'offre et modifier les propositions à l'issu de cette discussion.

Ces négociations ne se feront pas de façon systématique avec tous les candidats. La Ville de Marseille convoquera les candidats où des précisions pourront être apportées à l'offre déposée.

Le Ville de Marseille choisit librement l'opérateur en fonction de la qualité et de la pertinence des propositions d'intention, méthodologie, outils et moyens du candidat afin d'atteindre les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

A l'issue de cette mise en concurrence, une convention actant l'engagement des parties sera signée par la Ville de Marseille et le candidat retenu. Cette convention lui sera notifiée.

Partie 6. Confidentialité :

La Ville de Marseille s'engage à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces qui lui seront transmises en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, et ce quelle que soit l'issue de la sélection du dossier.

Partie 7. Calendrier

Les dossiers de candidature (éléments demandés Partie 5. Procédure et règles de candidature...) sont à envoyer, en 2 exemplaires, avant le **13 août 2021**.

L'étude des dossiers se fera entre le 16 août 2021 et le 10 septembre 2021.

Une réponse sera envoyée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception aux candidats avant le 15 septembre 2021.

Partie 8. Procédure du dépôt des dossiers

Cette remise doit se faire par voie postale par lettre recommandée avec Avis de Réception. Date de dépôt du cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Ville de Marseille – DGARH
Service stages Apprentissage Service Civique
Grand Horizon Bt B - 13 Boulevard de Dunkerque
130233 Marseille Cedex 20

L'enveloppe devra porter les mentions :

« PROPOSITION POUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE AU SEIN DES SERVICES DE LA VILLE DE MARSEILLE »

« PERSONNEL ET CONFIDENTIEL »